

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

Date de la convocation : <b>22 mai 2019</b> Date affichage : <b>23 mai 2019</b>	Nombre de membres en exercice : <b>10</b> Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-deux mai s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : <b>BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Anne, LEPPERT Gérard, LINDAUER Martine, LOSTETTER Philippe</b> Procurations : <b>LEPPERT Gérard pour LAMBERT Jean-Marie, BALVA Patrick pour BONNEVILLE André</b>
<u>Secrétaire de séance</u> :	Absent(s) excusé(s): <b>BALVA Patrick, LEPPERT Anne, LEPPERT Gérard</b>

### ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 h 00)

<b>1.</b>	<b>Décision modificative N° 2 du budget 2019 – Service général</b>	DCM 2019/025
-----------	--	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'au budget service général, la Trésorerie a relevé quelques anomalies. Les opérations d'ordre 040 et 042 doivent être équilibrées. Lors du report de l'excédent de fonctionnement, une erreur de reprise a été constatée. Ces anomalies sont donc corrigées dans le cadre d'une décision modificative comme suit :

Comptes	Recettes		Dépenses	
	Initial	Final	Initial	Final
<i>Section d'investissement</i>				
040 Opération d'ordre entre sections	250€	260€		
020 Dépenses imprévues			2 618.06€	2 628.06€
<b>Différence</b>	<b>+ 10€</b>		<b>+ 10€</b>	
<i>Section de fonctionnement</i>				
002 Résultat de fonctionnement reporté	348 089.69€	348 154.69€		
022 Dépenses imprévues			4 469.69€	4 534.69€
<b>Différence</b>	<b>+65€</b>		<b>+65€</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Dans la section d'investissement, d'augmenter les recettes au 040 pour passer de 250€ à 260€ (augmentation de 10€) et d'augmenter les dépenses imprévues de 10€ pour passer de 2 618.06€ à 2 628.06€
- Dans la section de fonctionnement, de corriger l'excédent de fonctionnement reporté 002 correspondant ainsi à 348 154.69€, soit une augmentation de 65€ et en contrepartie d'augmenter les dépenses imprévues (022) de 65€ pour passer de 4 469.69€ à 4 534.69€

<b>2.</b>	<b>Décision modificative N° 1 du budget 2019 – Service des eaux</b>	DCM 2019/026
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal que lors de la confection du budget service général, la Trésorerie a relevé quelques anomalies. Les opérations d'ordre 040 et 042 doivent être équilibrées. Lors du report de l'excédent de fonctionnement, une erreur de reprise a été constatée. Ces anomalies sont donc corrigées dans le cadre d'une décision modificative comme suit :

Comptes	Recettes		Dépenses	
	<i>Initial</i>	<i>Final</i>	<i>Initial</i>	<i>Final</i>
<i>Section d'investissement</i>				
040 Opération d'ordre entre sections	8 036€	8 100€		
001 Excédent d'investissement reporté	32 343.27€	32 344.27€		
020 Dépenses imprévues			829.27€	894.27€
<b>Différence</b>	<b>+ 65€</b>		<b>+ 65€</b>	
<i>Section de fonctionnement</i>				
042 Opération d'ordre entre section	500€	550€		
022 Dépenses imprévues			2 881.45€	2 931.45€
<b>Différence</b>	<b>+50€</b>		<b>+50€</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Dans la section d'investissement, d'augmenter les recettes au 040 pour passer de 8 036€ à 8 100€ (augmentation de 64€), de corriger l'excédent d'investissement reporté 001 correspondant à 32 344.27€ (augmentation de 1€) et d'augmenter les dépenses imprévues (020) de 65€ pour passer de 829.27€ à 894.27€
- Dans la section de fonctionnement, d'augmenter les recettes au 042 pour passer de 500€ à 550€, soit une augmentation de 50€ et en contrepartie d'augmenter les dépenses imprévues (022) de 50€ pour passer de 2 881.45€ à 2 931.45€

<b>3.</b>	<b>Divers</b>	
-----------	---------------	--

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22H00.*